

# **CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330**

## **COMPTE RENDU du 17 JUIN 2014 à 20H00**

**Présents:** Nicolas ALARCON, Pierre BARTHES, Geneviève BOSCH, Alain BUSQUE, Mélanie GALY, Alain GAUDON, Céline GUELFY, Alain LEZAT, Christine LOUBAT, Christine MALATERRE.

**Absents excusés :** Paul BEWELL, François CAMPOS, Christelle GUYON, Jean-Jacques MELIET, Géraldine ZUCHETTO.

Ont donné pouvoir :

- Jean-Jacques MELIET à Christine MALATERRE
- Géraldine ZUCHETTO à Céline GUELFY

La séance régulièrement convoquée s'est ouverte à 20h35

Nicolas ALARCON, Maire, constate par appel de leur nom, la présence des conseillers municipaux.

Madame Céline GUELFY est désignée secrétaire de séance.

M.le Maire demande d'approbation du compte rendu du 28 Avril 2014

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation par 10 voix.

### **1) ÉLECTION DELEGUES SDEHG**

#### **a) ANNULATION DÉLIBÉRATION N°2014/014 « DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DE GRENADE/GARONNE »**

M.le Maire, précise que suite à l'intervention de la Préfecture demandant le retrait de la délibération n°2014/014 car non conforme, il est nécessaire de délibérer dans ce sens.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir entériner la décision de la Préfecture.

**Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.**

#### **b) DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION TERRITORIALE DU SDEHG SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DE GRENADE**

Monsieur le Maire, suite à la nouvelle élection propose au Conseil Municipal de désigner les délégués à la Commission Territoriale du SDEHG secteur géographique de Grenade.

Monsieur le Maire indique que le SDEHG est composé de 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local et la représentation des communes membres au comité du SDEHG au travers de collège électoraux.

La Commune de Launac relève de la commission territoriale de Grenade.

Le Conseil Municipal de Launac est invité à procéder à l'élection de 2 délégués à la commission territoriale de Grenade conformément aux articles L5211-7, L5212-7 et L5212-8 du code général des collectivités territoriales.

► Nicolas ALARCON demande aux candidats au poste de délégué à la Commission Territoriale du SDEHG secteur géographique de Grenade de se présenter.

2 candidats se proposent : Nicolas ALARCON et Alain LEZAT.

Un vote à bulletins secrets est organisé autour de ces candidatures :

12 votants,

11 suffrages exprimés pour Nicolas ALARCON,

11 suffrages exprimés pour Alain LEZAT,

**Nicolas ALARCON et Alain LEZAT sont désignés Délégués pour la Mairie de LAUNAC auprès de la Commission Territoriale du SDEHG secteur géographique de Grenade.**

## **2) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

M.le Maire, Alain Lézat et Jean-Jacques Meliet déclarent ne pas souhaiter participer au vote de cette subvention, car étant partie prenante au sein de cette association. M.le Maire donne la parole à Christine Loubat, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Christine Loubat rappelle au Conseil Municipal que l'association AVENIR SPORTIF LAUNAC-LARRA organise le 50<sup>ième</sup> anniversaire du club de football de Launac le 28 Juin 2014. A cette occasion de multiples manifestations sont prévues.

Elle explique que cette association à solliciter l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour cet évènement.

Alain Busque rappelle l'historique de cette association, il explique qu'il a été l'un des premiers joueurs, qu'il est heureux de voir perdurer ce club et appuie la demande de subvention,

Alain Gaudon demande à quoi va servir cette subvention,

Alain Busque précise que la commune de Larra a accordé également une subvention pour cette manifestation, mais pense qu'en aucune façon les recettes couvriront les dépenses car il est prévu bon nombre d'animations.

Christine Loubat propose de verser une subvention exceptionnelle afin d'aider cette association à l'organisation de cette manifestation à hauteur de **500.00 €**

**Après délibération le Conseil Municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500.00 € par :**

**Pour = 9 voix.**

### **3) PRIMES 2013**

Monsieur le Maire fait l'historique de cette prime, il précise que le montant qu'il propose reste inchangé par rapport aux années précédentes et précise qu'il souhaite une mise en place différente pour les années à venir.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'octroi de cette prime à tout le personnel titulaire, stagiaire et apprenti de la collectivité en activité en 2013 ainsi que les agents en CDD d'au moins 7 mois cumulés sur l'année concernée.

Le calcul est fait au prorata du nombre d'heures (cumulées) avec comme base 500 € pour un temps complet. Les montants seront arrondis. L'enveloppe globale représente **7287.00 €**

**Après délibération le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.**

### **4) RECRUTEMENT DE PERSONNEL NON TITULAIRE POUR LES EMPLOIS SAISONNIERS ET OCCASIONNELS.**

Monsieur le Maire donne la parole à Christine Loubat qui expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour créer des emplois d'agents non titulaires pour besoins saisonniers et occasionnels.

Elle propose de créer des postes pour emplois saisonniers d'une durée maximum de 6 mois et des postes pour travaux occasionnels d'une durée maximum de 3 mois renouvelable exceptionnellement une fois pour 3 mois.

Les postes qu'elle propose de créer sont les suivants :

<b>ADJOINTS TECHNIQUES</b>	<b>:</b>	<b>2</b>
<b>ADJOINTS d'ANIMATION</b>	<b>:</b>	<b>8</b>
<b>ATSEM</b>	<b>:</b>	<b>1</b>
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF</b>	<b>:</b>	<b>1</b>

Alain Gaudon demande comment sont déterminés les besoins,

Christine Loubat précise que les besoins ont été repris à l'identique par rapport à l'année précédente mais qu'une certaine logique est respectée.

**Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE ces propositions par :**

**Pour = 10 voix**

## **5) ACHAT MATERIELS SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir du matériel pour notre service technique.

Alain Lezat présente la liste du matériel et des fournisseurs.

La société SACRE de Toulouse a été retenue car étant la mieux-disante. Le détail étant le suivant :

- 1 SOUFFLEUR Echo PB625 pour un montant de **408.33 €HT**
- 1 DÉBROUSAILLEUSE Sthil FS410 Prof pour un montant de **600.00 €HT**
- 1 TONDEUSE Honda HRH 536 HXE pour un montant de **1541.66 €HT**
- 1 ARROSEUR OLYMPE 2300 K R20 pour un montant de **2491.66 €HT**

L'achat global représentant un investissement de **5041.65 €HT**

Nicolas Alarcon demande si le matériel comparé entre les fournisseurs est identique,

Alain Lezat répond que non et montre les devis,

Alain Gaudon demande pourquoi ne pas acheter à 2 fournisseurs différents,

Alain Lézat répond que la remise est négociée sur la totalité,

Alain Busque précise que la société SACRE est une entreprise sérieuse, que beaucoup d'agriculteurs se servent chez eux,

Alain Gaudon demande si la puissance de l'eau sera suffisante pour ce type d'arrosage,

Pierre Barthes répond que oui,

Alain Busque précise que le choix d'arroseur prévu est plus fonctionnel que l'ancien système,

Mélanie Galy demande si la commune n'est pas déjà pourvue de tout ce matériel,

Alain Lézat répond que oui, mais très ancien,

Nicolas Alarcon stipule que si il doit y avoir achat, c'est maintenant qu'il faut le faire,

Alain Busque demande si les employés ont été informés,

Alain Lezat répond que oui et que c'est eux qui ont fait le choix proposé aujourd'hui.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général concernant ces achats.

Après délibération le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, les devis de :  
**l'Entreprise SACRE pour un montant global de 5041.65 €HT**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.